

Question présentée par le député :

M. André Pfeffer

Date de dépôt : 10 octobre 2017

Question écrite urgente

Le travail au noir, ça paie cash ?

Depuis le début de l'année, le Conseil d'Etat a lancé une grande campagne d'information, notamment sur les véhicules TPG, sur le travail au noir avec le slogan : « Le travail au noir, ça se paie cash ! ».

Au vu de la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 618-A, nous sommes en droit de nous demander si cette campagne de prévention aura l'effet escompté, le 97% des contrevenants étant sanctionnés de jours-amende, dans 3 cas sur 4 avec sursis, y compris en cas de récidive, soit une forme d'incitation à récidiver au détriment de tous les acteurs économiques honnêtes et respectueux de notre ordre juridique qui souffrent de ce laxisme institutionnel.

Par ailleurs, il semblerait que cette campagne s'adressait prioritairement aux acteurs de l'économie domestique. Les employeurs concernés n'étant pas inscrits au registre des entreprises genevoises, encore moins au registre du commerce, on peut légitimement se demander comment le Conseil d'Etat a pu toucher sa cible, respectivement organiser des contrôles, ouvrir des enquêtes, poursuivre les différentes infractions (fraudes aux assurances sociales et LEtr), renvoyer les employés dépourvus d'autorisation de séjour afin de démontrer à qui en douterait encore que l'Etat exerce effectivement son pouvoir, accomplit ses tâches régaliennes et fait payer cash les contrevenants.

A défaut le travail au noir est une formidable opportunité à cash.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Comment l'Etat a-t-il articulé sa communication sur le thème « le travail au noir se paie cash », quel a été le public cible, avec quel vecteurs et quels contenus ?***

- 2) *Combien de dénonciations spontanées ont-elles été enregistrées et quelles décisions administratives et/ou pénales ont-elles été prises à l'encontre des contrevenants (employeurs et employés) ?*
- 3) *En marge de cette longue période d'information concernant une loi en vigueur depuis de très nombreuses années, quels contrôles ont-ils été diligentés, dans quels secteurs économiques, avec quels résultats ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.